

Conférence de l'Observatoire de l'Épargne Européenne
sur le surendettement en Europe,
Paris, le 25 juin 2008

**Intervention de Antoine Saint-Denis,
Représentant de la Commission Européenne,
DG Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances**

La question du surendettement se pose dans tous les pays. La Commission Européenne cherche qu'un ensemble d'outils soient disponibles, avec deux objectifs :

- L'accès au crédit
- La lutte contre le surendettement et l'exclusion sociale.

L'action de la Commission est au carrefour de l'action de plusieurs directions générales : la DG Affaires économiques et financières, la DG Marché Intérieur et Services, la DG SANCO, la DG emploi, Affaires sociales et Egalité des chances.

Le but de cette dernière n'est pas seulement d'éviter la pauvreté, mais aussi de permettre à chacun de participer à la vie économique et sociale. Depuis trois ans, elle travaille beaucoup sur le crédit et l'épargne, qui peuvent être des facteurs d'inclusion ou d'exclusion sociale.

L'étude présentée aujourd'hui permettra une meilleure compréhension du surendettement, et de se doter d'un langage commun. Il était nécessaire de pouvoir mettre un chiffre sur le phénomène.

Les objectifs du programme d'action pluriannuel de la DF est de renforcer l'information et la protection des consommateurs, de professionnaliser l'éducation financière.

La directive sur le crédit à la consommation harmonise les législations nationales, qui se trouveront libéralisées dans certains pays, renforcées dans d'autres. Elle inclut l'objectif d'accès au crédit.

En France, des initiatives sont prises, dans le cadre du « Grenelle de l'insertion », sur le crédit, non pas seulement entrepreneurial, mais aussi personnel.

Les Etats membres doivent envoyer à la Commission, pour le 30 septembre 2008, un rapport sur leur programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'exclusion financière et le surendettement seront au centre des travaux de la Commission.

Par exemple, il n'existe pas de législation du « reste à vivre » dans tous les pays. L'accès au compte bancaire de base est également un objectif, et l'engagement a été pris en novembre dernier, de faire en sorte que ce droit existe dans tous les cas individuels, même les plus difficiles. Une étude sur cette question a été présentée lors d'une conférence organisée le 28 mai dernier par la Commission.

Questions de la salle

En réponse à une question de la salle, **M. Villeroy de Galhau** indique que la conjoncture économique est un facteur de risque faible pour les établissements de crédit à la consommation. Les principaux facteurs de risque sont liés à la situation personnelle des clients, en particulier aux « accidents de la vie ».

Le scoring a une capacité prédictive forte sur les risques de non remboursement. On n'utilise pas seulement des variables financières. Par exemple, on a trouvé que le temps depuis lequel une personne habite dans son domicile actuel, est une variable statistiquement significative.

M. Villeroy de Galhau revient aussi sur la directive sur le crédit à la consommation. En France, elle apportera quelques changements ciblés, mais la plupart de ses dispositions étaient déjà dans le droit français. La directive apportera surtout une moralisation des pratiques en Europe Centrale, par exemple sur le coût du crédit indiqué au client, qui dit inclure les frais de dossier.

Enfin, réagissant aux statistiques présentées dans l'étude sur le surendettement, M. Villeroy de Galhau indique que la charge du risque est assez convergente en Europe continentale (1 à 2%). Elle est plus élevée au Royaume-Uni (4 à 6%).